



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-292

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-09-07-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion publique -

Secteur public local (6 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-09-07-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion
publique - Secteur public local



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **- 7 SEP. 2018**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n° 3-2018

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en date du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Thibault GHITTI Inspecteur des Finances publiques Responsable du Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bordereaux d'envoi, ▪ les accusés de réception des dépôts de courrier, ▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, ▪ les demandes de renseignements sur les règlements, ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement, - les VGM, - les décisions de remboursement d'excédent ; ▪ les notification des oppositions et significations, ▪ les attestations de la quotité saisissable, ▪ les bordereaux de situation des oppositions, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les états des retenues effectuées, ▪ les certificats de cessation de paiement, ▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.
<p style="text-align: center;">Mme Séverine LABEYLIE Contrôleur des Finances publiques Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états de notification des oppositions et significations, • les attestations de la quotité saisissable, • les bordereaux de situation des oppositions, • les certificats de non-opposition, • les états de retenues effectuées, • les demandes de renseignements relatives aux oppositions.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M^{me} Marie-France MORJON</p> <p>Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable adjointe du Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les chèques sur le Trésor, - les ordres de paiement, - les VGM, - les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les lettres de relance, ▪ les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs : <ul style="list-style-type: none"> - les OTD, - les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures), ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les accusés de réception des ATD/OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance, ▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Rémi TURCK Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service « pôle gestion comptable n°3 »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFIP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none">• les bordereaux d'envoi,• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations,• dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement,- les VGM,- les transferts à l'étranger.

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p data-bbox="177 398 600 461">Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleur des Finances publiques</p> <p data-bbox="165 524 611 586">Service COMPTABILITÉ CENTRALISATION</p>	<p data-bbox="671 376 1458 517">Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service «COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP :</p> <ul data-bbox="671 521 1458 898" style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

Les délégations précédemment accordées à :

- M. Fouad OUMOUHANED, Inspecteur des finances publiques, Responsable du Domaine Dépenses locales de Personnel et Préfecture de Police ;
 - M. Kelhaf HAMCHAOUI, Contrôleur des finances publiques, au Domaine Dépenses locales de Personnel et Préfecture de Police ;
 - Mme Sabrina KAUF, Inspectrice des finances publiques, Responsable adjointe du Domaine Centres hospitaliers ;
 - Mme Béatrice LOCKWOOD, Inspectrice des finances publiques, Responsable du service Autres Etablissements Locaux ;
 - M. Frédéric LARDEMELLE, Contrôleur des finances publiques, Adjoint du service Comptabilité Centralisation ;
 - Mme Corinne DUVAL, Contrôleur des finances publiques au service Région
- sont supprimées.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris,


Pierre-Louis MARIEL